COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 03 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation: 25/02/2021

Présents: MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, MASSON, NAPOLY, PODEVIN, et Mmes PLOS, CLOUVEL, BARRAUD, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON, REDERSDORFF.

Excusé: Mr PELLETIER François a donné pouvoir à E.PIREYRE.

Secrétaire de séance: Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 03 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 03 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire pour 2021. Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, a cependant été instauré dans la commune depuis 2011. Il n'a pas de caractère décisionnel mais donne néanmoins lieu à une délibération afin d'en prendre acte.

Ce rapport est scindé en trois parties : le contexte national, la situation de la commune et l'exécution du budget avec les orientations à venir.

Monsieur le Maire rappelle le contexte national et notamment l'impact de la loi de Finances 2021, qui régit le budget de l'État, sur les finances communales. Il présente ensuite les chiffres clés de la commune concernant la démographie et la fiscalité, puis les résultats comptables annuels qui en découlent.

- > $70.200,67\epsilon$ en fonctionnement avec un résultat total (plus report) à affecter de $268.108,33\epsilon$
- > 26.680,22€ en investissement. Ce qui donne besoin de financement de 10.385,20€ qui viendront en déduction du résultat de fonctionnement.
- Trois grands postes de dépenses, 39% de charges de gestion courante pour 153.332€ qui sont principalement les contributions aux organes de regroupement, 34% de charges de personnel pour 135.359€ et 22% de charges à caractère général pour 88.335€.
- Les recettes 2020 sont constitués de 29% de dotations et subventions à hauteur de 194.795€, 34% de recettes fiscales soit 231.062€, et 30% par l'excédent reporté 197.908€ qui permet d'assurer le financement d'une grande partie des investissements.

Un total de 99.065€ de dépenses d'investissement a été réalisé en 2020, dont 48.188€ de travaux et d'acquisition de matériel. Le reste concerne les opérations financières et le remboursement du capital des emprunts.

Les orientations pour 2021 :

Recettes - Le maintien des taux de la fiscalité locale au même niveau depuis 2015 soit :

- TH 12,35% (compensée par l'État suite à sa disparition programmée)
- FB 15,58%
- FNB 111,37%

Les principales prévisions de travaux :programme de réfection de voirie communale, réseaux et voirie de la traverse du Fournet, réfection du parvis de l'église, enfouissement télécom et éclairage à Serpanoux, réfection de 7 candélabres, pose de 2 abris-bus, pose de la signalétique de l'adressage, changement de 2 fenêtres d'un logement

communal, réfection de maçonnerie et de peinture des portails du cimetière, pose d'un purificateur d'air à l'école. Le rapport est validé par l'assemblée à l'unanimité.

2-Création d'un poste d'adjoint technique

Suite au congé maladie de l'agent technique titulaire depuis le 23 septembre 2020, et afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet afin de pérenniser l'emploi du contractuel qui travaillait déjà ponctuellement pour la commune en période estivale depuis deux ans et qui remplace l'agent titulaire depuis le début de son congé. Les élus ont de très bons retours du travail de cet agent de la part de la population. Il sera stagiaire durant une année, ce qui permettra d'évaluer ses compétences et son engagement avant titularisation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3-Boîte à livres

Le réseau des bibliothèques de Billom communauté a décidé cette année de construire un projet autour des boîtes à livres. Après avoir évalué les besoins du territoire, il s'avère que certaines municipalités pourraient trouver un intérêt à installer une boîte à livres sur leur commune afin de promouvoir la lecture publique.

Pour rappel, une boîte à livres permet de partager des lectures en offrant et en empruntant des livres par son intermédiaire. Elle doit être gérée (nettoyage) de façon régulière mais n'engendre pas de coût particulier si ce n'est sa fabrication.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montmorin a récupéré dernièrement de la commune de Billom 3 cabines téléphoniques aménagées en boîtes à livres et qu'il serait intéressant d'intégrer ce projet. C.Clouvel explique que Billom Communauté va accompagner les communes dans la conception de cet outil en sollicitant l'artiste Elza Lacotte pour l'illustrer afin de donner une certaine unité esthétique et afin de créer une signalétique et un règlement communs.

Les membres de la commission culture s'interrogeront quant à son futur emplacement, sachant qu'elle doit être nettoyée pour septembre afin d'intégrer le projet de la communauté de communes.

Le Conseil municipal valide le projet.

4-Questions diverses

Dans le cadre de la réflexion sur la (re)plantation de haies, D.Deboaisne a pris contact avec Stéphane Hekimian, technicien forestier de mission haies Auvergne qui propose des actions cohérentes ne prenant pas uniquement en considération la plantation de haies mais également l'adaptation climatique des essences arbustives plantes buissonnantes, l'utilisation de traditionnelles utilisées autrefois. La mission haies Auvergne encourage les agriculteurs à entretenir et replanter des haies, elle évalue l'état des haies, conseille et forme les agriculteurs, particuliers, des forestiers, des aménageurs, constructeurs, ou encore des collectivités locales à la gestion durable du bocage.

Il est proposé d'organiser une réunion publique avec les agriculteurs et les particuliers dès que le contexte sanitaire le permettra afin de présenter ce projet, qui se déroulera en partenariat avec la Régie des Territoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 50 Prochain conseil le 07 avril 2021